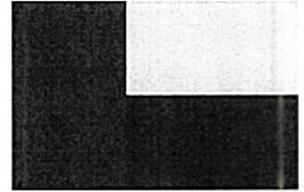




REPUBLIQUE DU BENIN



Passation des marchés de Prestations intellectuelles

Objet du marché :

Réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre du projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable des villes de Bassila, Allada et leurs environs.

Référence PPMP : PI_DDPE_64031

Autorité contractante : *Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB)*

Source de financement : Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA)

Gestion : 2022

Accord de prêt :

Octobre 2022



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Projet : Projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable des villes de Bassila, Allada et leurs environs.

Objet : Réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre du projet

Date: 30 SEPT 2022

Référence PPMP : PI_DDPE_64031

AMI N° 038/22/SONEB/DG/PRMP/CCMP/DDPE

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt fait suite au plan de passation des marchés publics de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 12 janvier 2022.
2. La SONEB a sollicité des ressources du Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) afin de financer le projet de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable des villes de Bassila, Allada et leurs environs et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre du projet.
3. Les prestations comprennent de façon générale :
 - La revue des études d'avant-projet détaillées (APD),
 - la réalisation des études d'impact environnemental et social,
 - l'établissement des dossiers d'appels à concurrence (DAC) pour les travaux et fournitures,
 - l'assistance à la passation des marchés de travaux (AMT),
 - le suivi et le contrôle des travaux,
 - la gestion administrative et le contrôle financier des travaux ;
 - le suivi du Plan de Gestion Environnementale et Sociale.

De façon spécifique, le contrôle et la surveillance des travaux porteront sur :

BASSILA

- Equipement et raccordement de trois forages ;
- Fourniture et installation des équipements hydrauliques, électriques et électromécaniques ;

✓

- Réalisation d'une usine d'eau (recevant l'eau des forages) comprenant la station de traitement, un réservoir de stockage de 100 m³ et une station de pompage vers le château d'eau et le réseau de distribution.
- Construction d'un château d'eau de 500 m³ ;
- Fourniture et pose de 9 km de conduites d'adduction d'eau brute en PEHD 160 mm ;
- Fourniture et pose de 28 km de conduites de refoulement et de distribution d'eau traitée en PEHD de diamètres compris entre 75 mm et 225 mm
- Mise en place d'un système de télégestion par radio des différents sites (Sites des forages, usine d'eau et le site du château d'eau de 500 m³) ;
- Acquisition de 300 kits pour la réalisation de branchements particuliers.

ALLADA

- Réhabilitation du forage existant de débit 45 m³/h ;
- Réalisation de quatre (04) nouveaux forages de débit d'exploitation de 59 m³/h ;
- Réalisation d'une station de traitement de capacité au moins 600 m³/jour ;
- Réalisation de deux (02) nouveaux châteaux d'eau de capacités 1 500 m³ et 200 m³
- Fourniture et pose de 15 km de conduites d'adduction d'eau des forages en PEHD DE 315mm à 500 mm
- Fourniture et pose 50 km de conduites de refoulement et de distribution d'eau traitée en PEHD de diamètres compris entre 75 mm et 250 mm
- Mise en place d'un système de télégestion par radio des différents sites
- Acquisition de 2500 kits pour la réalisation de branchements particuliers

Lesdits travaux seront exécutés en un lot unique sur la période 2023-2024.

4. Le délai de réalisation de la mission est de vingt (20) mois.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (la nature des activités du candidat en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages au maximum. Les candidats

6

doivent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. L'avis à manifestation d'intérêt, est ouvert à conditions identiques à toutes les personnes morales et juridiques - participant en groupement (consortium) de candidats béninois et koweïtien. A cet effet, **les bureaux d'études béninois devront s'associer aux bureaux d'études koweïtiens dont la liste est jointe au présent avis.**

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection
7. Une liste d'au moins six (06) et au plus huit (08) des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières en offres séparées, soit une offre financière et une offre technique et un candidat sera sélectionné selon la méthode « sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC) ».
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet en relation avec le domaine des prestations	10	05 points par membre du groupement jusqu'à concurrence de 10 points	Inscription du domaine sur le registre de commerce ou les statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet dans le domaine des prestations au cours des 10 dernières années.	25	05 points par référence dans le domaine de l'alimentation en eau potable en milieu urbain jusqu'à concurrence de 25 points.	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats

Critères	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
			correspondants (copies simples)
<p>3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet dans le domaine des prestations au cours des 10 dernières années.</p> <p>Le Consultant produira une liste de référence des dix (10) dernières années (2012 à 2021) les plus représentatives dans les domaines suivants (une référence peut couvrir plusieurs domaines ; maximum 04 références)</p>	50	<p>Maîtrise d'œuvre (réalisation des études, APD - DAO) dans le cadre de projets d'AEP (minimum requis : deux projets) : <i>12,5 points par projet</i></p> <p>Maîtrise d'œuvre (assistance à la passation des marchés et supervision des travaux) dans le cadre de projets d'AEP (minimum requis : deux projets) : <i>12,5 points par projet</i></p>	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
4. Organisation technique et managériale du cabinet	05	Points par présentation de l'organisation technique et managériale de chaque membre du groupement, au prorata du nombre de membres constituant le groupement	Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure
<p>5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission</p> <p>Disposer d'un personnel professionnel composé d'au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un (1) Ingénieur hydraulicien/génie rural ou AEP (BAC+5), chef de Mission ; • Un expert hydrogéologue 	10	1 point	Liste du personnel et copie simple des diplômes

Critères	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
<p>(BAC+5) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un Ingénieur en génie civil (BAC+5) ; • Un Ingénieur électromécanicien/électricien (BAC+5) ; • Un Ingénieur hydraulicien (BAC+5) ; • Un Expert en traitement des eaux (BAC+5) ; • Un spécialiste en environnement (BAC +5); • Deux (02) techniciens supérieurs en Génie civil (BAC+2) ; • Deux (02) techniciens supérieurs en hydraulique ou en génie rural (BAC+2) ; • Deux (02) techniciens supérieurs en Topographie (BAC+2) ; • Un (01) traducteur - interprète : français-anglais, anglais-français ayant une bonne expérience en interprétariat et traduction de documents pour des projets d'ordre technique. 		<p>1 point</p> <p>1 point</p> <p>1 point</p> <p>1 point</p> <p>1 point</p> <p>1 point</p> <p>0,5 point par technicien</p> <p>0,5 point par technicien</p> <p>0,25 point par technicien</p> <p>0,5 point</p>	
Total	100		

NB :

- **La note minimale requise pour être présélectionné est soixante-cinq (65) et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à six (06) et supérieure à huit (08) ;**
- **En cas d'égalité entre les soumissionnaires, le critère de présélection sera le nombre d'expériences pertinentes de projets exécutés avec le FKDEA.**

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence, tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes à l'adresse ci-après :

Société Nationale des Eaux du Bénin
Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (bureau 112 Bis)
92 av, du Pape Jean-Paul II
E-mail : prmp@soneb.bj
Cotonou, BENIN

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées, en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copies ainsi qu'une version électronique scannée sur clé USB en format PDF, simultanément en version française au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics, Direction Générale de la SONEB, bureau 112 bis et en version anglaise au Fonds Koweïtien à l'adresse ci-dessous, au plus tard le^{23 NOV 2022}..... à **9 heures 30 minutes (heure de Cotonou).**

Director of Operations,
Kuwait Fund for Arab Economic Development,
P.O. Box 2921, Safat 13030 Kuwait,
Tel. +96522999000,
Fax +96522999090/1,
E-mail : operations@kuwait-fund.org.

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : salle de conférence du 3^{ème} étage de la Direction Générale le^{23 NOV 2022}..... à 10 heures.

12. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la Personne responsable des marchés publics.

La décision de la Personne responsable des marchés publics doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.




Hugues MEHOU
Personne Responsable des Marchés Publics